

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Boghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. M. Havas, Laffitte-Bullier, à la place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 21, 11 01, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 2 0

| BOURSE DE PARIS      |       |
|----------------------|-------|
| DU 18 DÉCEMBRE       |       |
| 3 0/0                | 87 90 |
| 4 1/2                | 83 60 |
| Emprunt 1872 (5 0/0) | 93 00 |
| Emprunt 1871         | 92 90 |
| DU 19 DÉCEMBRE       |       |
| 3 0/0                | 88 75 |
| 4 1/2                | 83 70 |
| Emprunt 1872 (5 0/0) | 93 20 |
| Emprunt 1871         | 93 05 |

ROUBAIX, 19 DÉCEMBRE 1873

### BULLETIN DU JOUR

Après un violent discours de M. Brisson, que le père M. Christophe est venu compléter au milieu du bruit, l'urgence sur la loi des maires a été votée par l'Assemblée.

Mais quand commencera-t-on la discussion? La gauche voulait que le mot d'urgence signifiait seulement après le vote intégral du budget, non-seulement du budget des dépenses mais du budget des recettes jusque et y compris les impôts nouveaux.

La droite pensait que l'on pourrait sans inconvénient placer la discussion de cette loi de première nécessité avant la discussion, qui sera probablement fort longue, des nouveaux impôts sur lesquels, aujourd'hui comme hier, le ministre des finances et la commission du budget ne sont point d'accord.

C'est ce dernier parti qui l'a emporté. La gauche était absolument furieuse; elle a refusé de voter.

Étrange manière de comprendre la liberté, même quand ce n'est que la liberté parlementaire. Comme on comprend bien ces hommes dont parle Tacite et qui pour renverser le pouvoir précèdent la liberté et qui, le pouvoir abattu, s'attaquent à la liberté elle-même, ut imperium verterint, libertatem preferunt; si perverterint, libertatem ipsam aggrediantur.

Comme l'on comprend bien, à les entendre, cette parole du fameux Hobbes « dans la démocratie, il peut y avoir autant de Nérons qu'il y a d'orateurs qui flattent le populaire; il y en a plusieurs à la fois et tous les jours, il en sort de nouveaux de dessous terre. »

Ils s'en vont portant dans les foules « des paroles séductrices et spécieuses; mais au fond pleines de chimères et de pièges, et si elles portent avec elles une ombre de liberté, elles préparent la chute vers la plus cruelle des servitudes. »

Le mot est de Tacite encore. L'homme n'a point changé.

Tout cela prouve de quelle urgence est la tâche par laquelle la commission des Trente a commencé ses travaux. La loi électorale est aussi de première nécessité.

Aura-t-on assez de bon vouloir, de sagesse, de force pour faire au sein du suffrage universel les réformes de salut. Nous ne savons. Ce que nous voyons, par exemple, c'est le chemin rapide que fait dans l'Assemblée l'idée de la représentation des intérêts et des capacités. Ces idées sans doute, ont besoin d'être sérieusement mûries. Toutefois, on peut penser qu'elles mûriront promptement.

Quand une fois on sera bien convaincu de l'indispensable nécessité de la réforme, les formules et les moyens, si difficiles qu'ils soient, ne seront pas introuvables.

Mais avant de discuter et d'entrer dans le détail des divers systèmes, il est bon d'attendre que leur exposition au sein de la commission soit un peu plus avancée.

La commission de décentralisation s'est réunie hier, pour examiner la loi organique municipale.

On sait combien cette loi préoccupe les esprits.

Ce n'est que dans l'espoir de la voir bientôt voter que la droite consent à appuyer la loi provisoire sur les maires. Chacun sent en effet, combien les nouveaux maires que le provisoire va être obligé d'imposer à des Conseil municipaux réfractaires, auront de difficultés à vaincre tant qu'une nouvelle loi organique n'aura pas permis de renouveler les conseils eux-mêmes et d'y créer un appui pour l'Administration municipale.

« Où est Moriones? demandait hier plaisamment le Journal de Paris. Que fait Moriones? Qui a vu Moriones? »

Il paraît qu'on l'a vu à Tolosa, puisque le correspondant du Journal de Genève écrit, en date du 12 décembre, qu'il est venu travailler cette petite ville, « qui en avait grand besoin et où, depuis quelques jours, on ne mangeait plus que du pain de son. — tout comme à Paris en 1870. » Mais qu'est devenu Moriones depuis le 12 septembre? C'est ce que ce correspondant ne peut naturellement pas nous dire; et nous trouvons même dans sa lettre certaine allusion aux dangers que peut faire courir au général républicain « le chiffre croissant des bandes carlistes au sud-est de Tolosa », qui ne laisse pas que de nous inspirer quelque inquiétude sur le sort de l'illustre Moriones.

### La Loi sur les Maires.

Le rapport de M. Clapier n'est séduisant ni pour le fond ni pour la forme; il est écrit en assez mauvais français et immole les libertés municipales sans leur donner aucun regret.

Nous comprenons très-bien qu'il faille mettre fin à la rébellion systématique de milliers de maires qui s'arment de l'élection pour faire pièce au pouvoir central et représentent l'anarchie à l'état permanent; mais ces attitudes et ces partis pris de tant de magistrats municipaux sont des effets et non pas des causes; ils sont l'ouvrage de l'esprit révolutionnaire, qui ne reconnaît ni hiérarchie ni subordination, et qui brave l'autorité parce que l'idée vraie de l'autorité s'est effacée au milieu d'une succession violente de changements. Le maire est mauvais parce que le conseil municipal est mauvais, ainsi que l'électorat municipal. Tout cela est détestable par le seul fait de la Révolution qui substitue les passions aux intérêts légitimes et enlace chaque commune dans un réseau de propagande antisociale.

C'est ainsi que le désordre amène la

compression, et que les franchises municipales cessent d'être respectées. Les libertés de la commune sont les plus anciennes libertés de notre patrie; leur enfantement avait été l'ouvrage de la Royauté, leur ruine est l'œuvre de la Révolution. Il est prouvé une fois de plus que Révolution et Liberté ne peuvent vivre ensemble. La Droite, en 1871, avait réagi par une législation en harmonie avec nos traditions et nos principes, mais l'encouragement donné à l'esprit révolutionnaire pendant deux ans n'a abouti qu'à un fatal usage de la liberté.

Voilà des considérations et des idées qui auraient pu trouver place dans un rapport comme celui dont l'Assemblée a entendu hier la lecture; il est inutile de toucher au fond des choses, même quand il s'agit d'une mesure transitoire; il ne suffit pas de dire: « Jusqu'au vote de la loi organique municipale » pour être dispensé de reconnaître les ravages de la démagogie sous le régime de la nouvelle expérience républicaine. Tant que des régimes faux et bâtarde seront infligés à la France, les libertés municipales deviendront impossibles; elles ne reparaitront qu'avec la Monarchie, parce que la grande et vraie Monarchie est la négation de la Révolution, source intarissable de dictatures.

(Union).  
POUJOLAT.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)  
Paris, 18 décembre.

On a beaucoup remarqué dans la Presse d'hier soir, journal très-favorable au ministère actuel, un article qui traitait le plus sombre tableau de notre situation industrielle et commerciale. Il n'y a que trop de vérité dans ce tableau, mais beaucoup de gens se sont demandé quel intérêt pouvait avoir le gouvernement à faire publier des informations si peu encourageantes!

Il est certain que la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon produit de moins en moins les résultats qu'on avait fait espérer; aucune opinion n'est contentée; les intérêts souffrent; tout le monde demande du définitif, sans vouloir prendre le seul moyen d'y arriver. Il y a donc un malaise général qui menace de se retourner tout à la fois contre l'Assemblée et contre le gouvernement. Voilà une des causes évidentes qui favorisent la propagande radicale.

Tous nos personnages politiques semblent de plus en plus condamnés à l'impuissance, comme pour mieux convaincre le pays de la nécessité de rappeler le roi.

On répand le bruit de divisions qui existeraient dans le ministère, il aurait, dit-on, trois partis: l'un pour la présidence du maréchal de Mac-Mahon, avec le titre de Président de la République, l'autre pour établir une république définitive, un troisième parti qui voudrait consolider purement et simplement le septennat sans aucune épithète. Il y a bien de l'exagération à parler de divisions, mais il y a lieu de croire que ces trois tendances différentes existent parmi les membres du cabinet.

Le mouvement contradictoire des élections en Angleterre et en France continue à se dessiner. Pendant que, chez nous, les radicaux obtiennent un nouveau triomphe, les conservateurs, en Angleterre, remportent deux grandes victoires contre le ministère et

les candidats libéraux. Quel exemple de bon sens politique nous est encore donné par nos voisins!

Notre monde financier s'inquiète des incertitudes de la situation, c'est là ce qui explique la faiblesse de la Bourse. On se préoccupe aussi du désaccord persistant entre M. Magne et la commission du budget au sujet de la création de nouveaux impôts. La Banque de France profite, elle, de nos embarras financiers et industriels; elle a fait, pendant la dernière semaine, un bénéfice de 1 million 260 mille francs.

P. S. — Contrairement à ce qui avait été publié par les journaux, on assurait aujourd'hui que la commission d'initiative s'était montrée favorable à la proposition de M. Courcelle relative à l'ajournement des élections partielles.

La commission de décentralisation dans sa séance de ce jour, a encore entendu l'exposé de plusieurs systèmes pour l'électorat des conseils municipaux.

Demain, la commission examinera le projet développé par M. Fresneau qui demande la création d'un conseil général de la commune élu par:

- 1° La généralité des électeurs;
- 2° Les électeurs de quartier;
- 3° Par diverses industries.

Le conseil nommerait le conseil municipal qui, à son tour, présenterait au gouvernement les candidats pour les fonctions de maire.

La majorité de la commission des trente ne serait pas éloignée, dit-on, d'introduire dans la nouvelle loi électorale le vote à deux degrés et l'abolition du scrutin de liste.

### LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)  
Versailles, 18 décembre 1873.

La Commission d'initiative parlementaire s'est réunie pour prendre une résolution définitive au sujet de la loi Courcelle qui tend à interdire dans une certaine mesure les élections politiques partielles.

Nous avons déjà dit que la gauche avait recommandé à ses partisans la plus grande énergie pour combattre cette loi, comme toutes celles qui peuvent lui arracher l'arme redoutable du suffrage universel. — Dans la dernière réunion de la Commission, la gauche avait été assez forte pour paralyser la délibération. — Aujourd'hui elle a été battue.

M. Alfred Giraud, de la droite, s'est particulièrement distingué par la netteté avec laquelle il a fait ressortir combien les élections partielles étaient en contradiction avec le principe du suffrage universel.

Pareil fait ne se produit pas dans les élections générales au scrutin de liste, parce que les listes sont composées de manière à contenir des hommes ayant chacun leur spécialité locale.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 20 DÉCEMBRE 1873

— 21 —

### LE MARIAGE DU TRÉSORIER

par M<sup>me</sup> Claire de Chandeneux.

XIV

Mme Dubois, fidèle à ses traditions, n'osa ni blâmer, ni encourager, et se servit seulement de chaperon dans cette démarche hasardeuse.

Ce fut, à travers bois, une promenade triste et recueillie, bien différente de cette fiévreuse course en fiacre au bout de laquelle la lumière s'était faite. Les deux femmes marchaient à pas lents, comme oppressées par d'instinctives terreurs. Qu'allaient-elles rencontrer dans cette maison redoutée? et vers quelles étranges découvertes s'avançaient-elles ainsi à l'aventure? Il n'y a que les pauvres jeunes filles élevées sans mère qui aient de ces audaces-là.

— Oui fit M<sup>me</sup> Dubois.

— En ce cas, que ces dames prennent la peine d'entrer : madame les attend. On les fit traverser un vestibule, monter un premier étage et pénétrer dans une chambre où l'acre parfum de l'ole vous saisissait à la gorge.

Un lit occupait le fond de la pièce et dans ce lit une femme, ou plutôt l'ombre d'une femme, était étendue pour mourir. Cela se lisait sur ses traits, qui avaient le ton et la transparence de la cire. Sa main, qui se détachait à peine de la blancheur des draps, fit un signe de bienvenue aux deux arrivantes.

— Etait-ce donc là cette jeune femme belle, pâle, fière, que Valérie avait entrevue l'automne dernier? Ses yeux de jais, ses splendides cheveux noirs répandus sur l'oreiller, la lui firent seuls reconnaître.

— Je vous remercie d'être venue, dit la malade d'une voix si faible, que Valérie dut se pencher pour l'entendre.

— Votre frère! balbutia-t-elle... Vous seriez donc...

— Je suis, pour quelques heures encore, peut-être, Mlle de Maucler, la sœur unique de celui qui vous aimait avec tant d'adoration et de respect.

— Mademoiselle, dit Valérie avec agitation, je ne saurais entendre rappeler de tels souvenirs par votre bouche.

— C'est cependant moi, moi seule, qui peux vous donner la clé du douloureux malentendu dont vous avez inexorablement accepté les conséquences et dont il souffre encore, lui, assez pour me donner le courage de faire, à son insu, la démarche que j'ai tentée près de vous.

— Ainsi, c'est à son insu? — Certes!... il a sacrifié ses plus belles années, son avenir, son amour, pour pallier ma position et ensevelir dans l'ombre la faute de mon imprudente jeunesse; il a tout donné pour sauver par le silence mon honneur perdu.

— Voulez vous m'entendre? dites, le voulez-vous?

— Parlez, dit Valérie vaincue, en se penchant tremblante vers le lit. Une effroyable quinte de toux paralysa pendant quelques instants la bonne volonté de la mourante. Elle serra son mouchoir sur ses lèvres humides de sang, respira longuement, et les mains jointes, comme une coupable qui demande grâce, au moins par son humble attitude, elle fit avec des ménagements infinis, avec cet art féminin de tout laisser entrevoir sans rien articuler, le difficile récit que nous donnons au lecteur avec plus de développements que n'en entendent les délicates oreilles de Mlle Gilmérin.

XV

Bien jeune encore, Georges de Maucler avait accepté la charge d'un devoir de famille que des circonstances exceptionnelles avaient remplies d'intimes amertumes. Sa mère était morte en le mettant au monde. Son père s'était remarié quelques années après et, de ce mariage, était née une petite fille chétive que le vieux soldat adorait d'autant plus qu'il craignait chaque jour de la perdre.

L'enfant vécut pourtant plus que sa mère. M. de Maucler, déjà âgé, accablé par ces deuils successifs, ne trouva plus qu'une existence décolorée, qui s'éteignit alors que Georges n'avait encore que seize ans et Albertine dix.

Les dernières paroles du père furent de touchantes recommandations au jeune homme de veiller sur sa sœur, de lui tenir lieu de la famille disparue, de sa fortune absente, des tendresses qu'elle ne connaîtrait jamais.

Georges le jura et tint parole. Il fit deux parts de l'héritage plus que modeste de son père, l'une pour les besoins éventuels de la jeune fille, l'autre pour lui faire donner, dans une institution de Paris, une éducation excellente, afin qu'elle pût acquérir cette richesse inaliénable: l'amour du travail en face des difficultés de la vie.

Lui-même, travailleur assidu, passa des examens brillants, fut reçu à Saint-Cyr et en sortit deux ans après dans son arme favorite, celle des chasseurs à pied.

Quelques années s'écoulèrent. Albertine acheva son éducation malgré les obstacles d'une santé très-délicate, et devint sous-maitresse dans la maison même où l'on avait pu apprécier son aimable caractère.

C'était une jeune fille frêle, distinguée, remarquablement jolie, et d'une vivacité d'imagination qui inquiétait souvent son jeune mentor.

(A suivre).